

Concours de maisons familiales à Genève

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **8 (1935)**

Heft 6

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

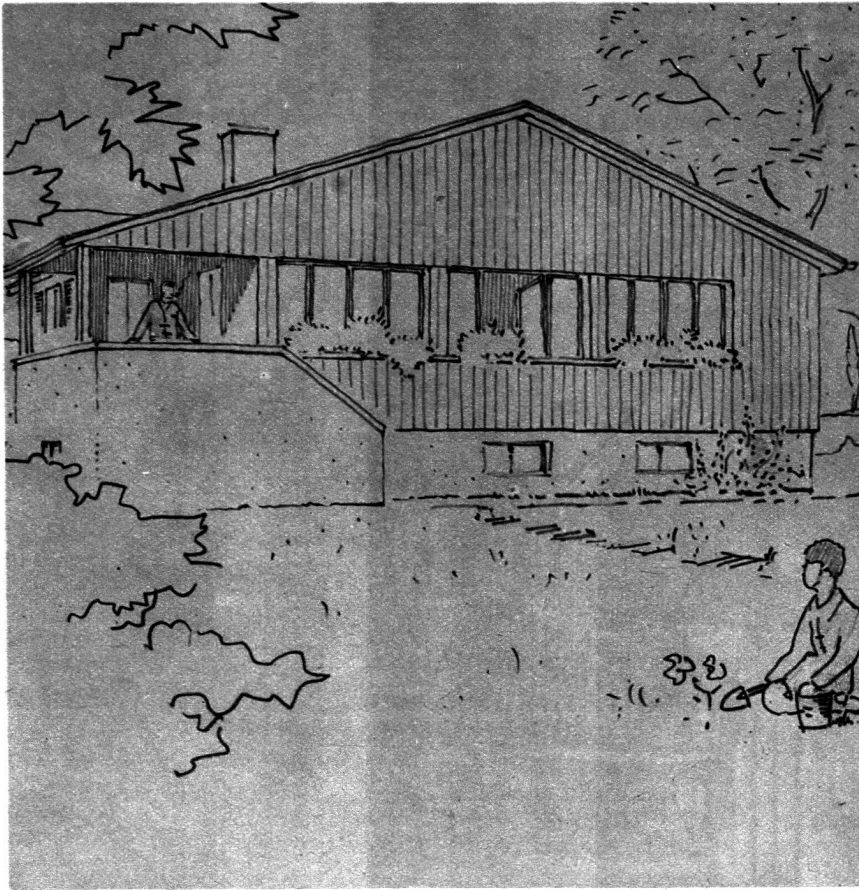
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



1^{er} rang de la catégorie « Maisons de bois », dû à M. A. Hœchel, architecte S. I. A. et F. A. S.

1^{er} rang de la catégorie « Maisons de maçonnerie », dû à M. A. Guyonnet, architecte S. I. A. et F. A. S.

CONCOURS II

Ce concours avait pour but d'établir quelques exemples types de constructions familiales en bois ou maçonnerie. Nous donnons, ci-après les conclusions du jury :

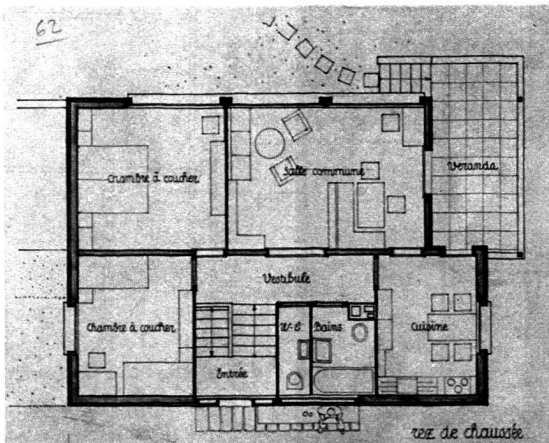
« Le jury tient à signaler que le concours lui paraît avoir parfaitement répondu au but recherché, et cela plus particulièrement dans la catégorie des constructions en bois.

» Il a permis, en effet, de constater qu'on pouvait facilement trouver, en dehors de la formule traditionnelle du « chalet suisse » étrangère au caractère du paysage genevois, des types de construction qui lui soient beaucoup mieux adaptés. Ses suffrages sont allés de préférence aux projets qui utilisaient le bois comme un élément de construction, et non simplement comme un moyen de décoration. Considéré

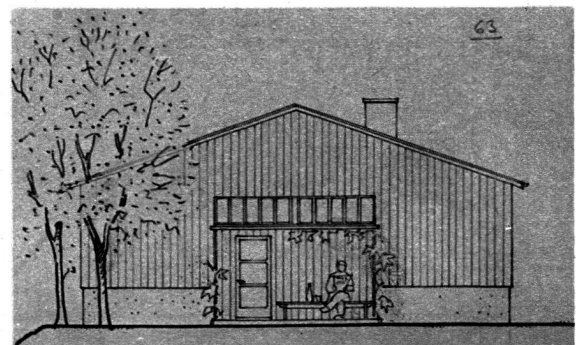
comme tel, l'emploi de ce matériau peut donc être recommandé pour l'édification de petites maisons familiales dans le canton de Genève.

» En revanche, l'effort des concurrents dans la catégorie des constructions en maçonnerie a été moins effectif, et les projets primés présentent moins d'intérêt que ceux qui ont retenu l'attention du jury dans la catégorie des maisons en bois.

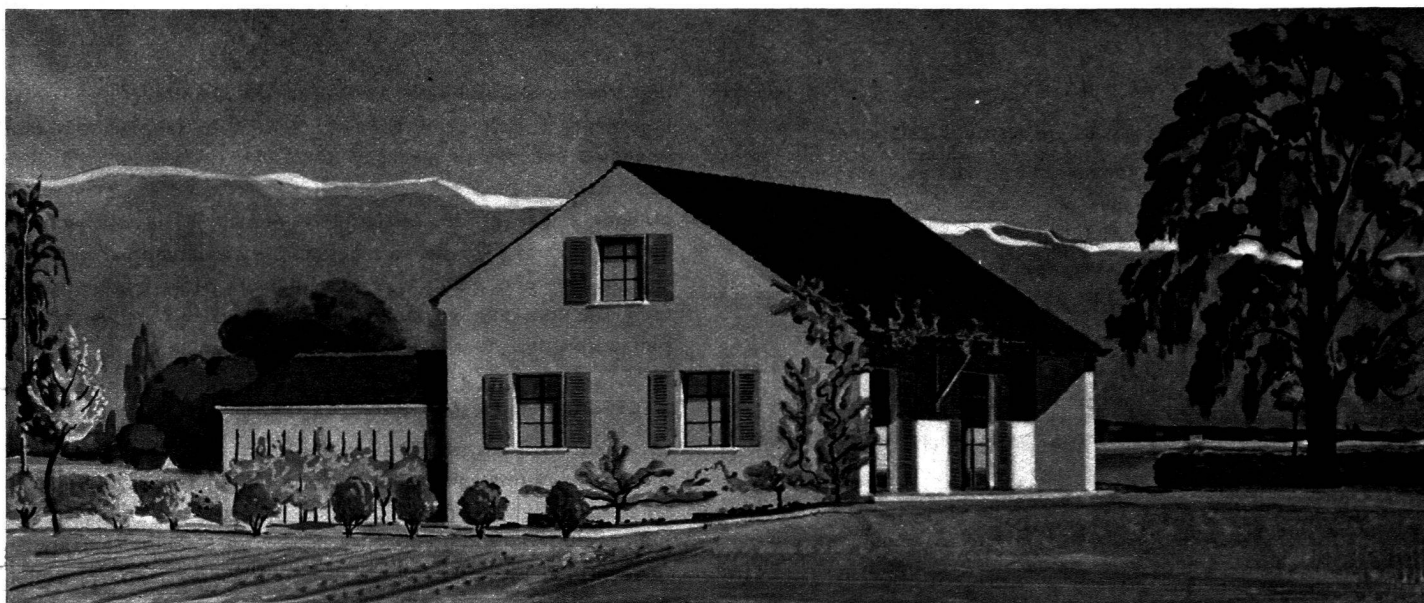
» D'une manière générale, le jury a admis que ce sont les toits de faible inclinaison qui s'inscrivent le mieux dans le paysage genevois. Les toits à forte inclinaison doivent être combattus. Les maisons modernes à toit plat ne doivent pas être rejetées en principe, mais il est plus difficile de leur trouver un milieu adéquat, à moins qu'elles



Plan du rez-de-chaussée.



Façade entrée (échelle 1 : 200).



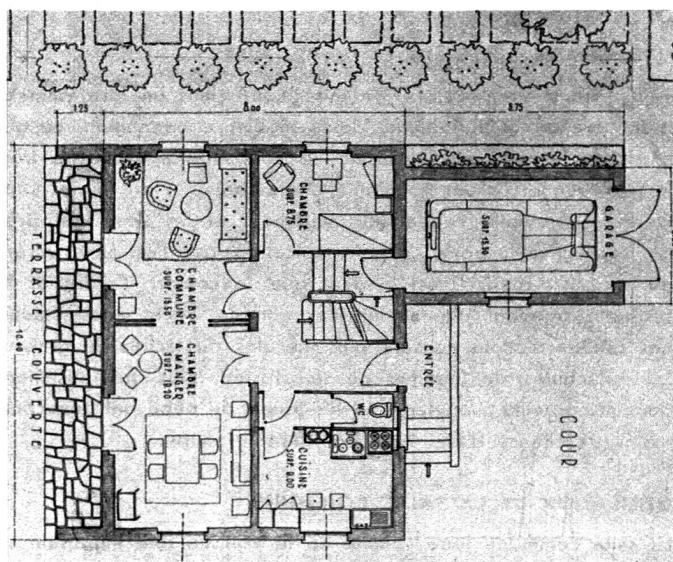
E MAISONS FAMILIALES A GENÈVE

ne soient incorporées dans des compositions d'ensemble. Le jury a apprécié l'effort tenté par de nombreux concurrents de rechercher dans leurs plans une concentration des pièces autour d'une salle commune; cette solution économique est particulièrement recommandable pour de petits logements, car elle permet d'utiliser au maximum la place disponible. Il est à recommander également de grouper les chambres à coucher et les salles de bains, en les séparant nettement des pièces de réception (salle commune, salle à manger, salon, etc.).

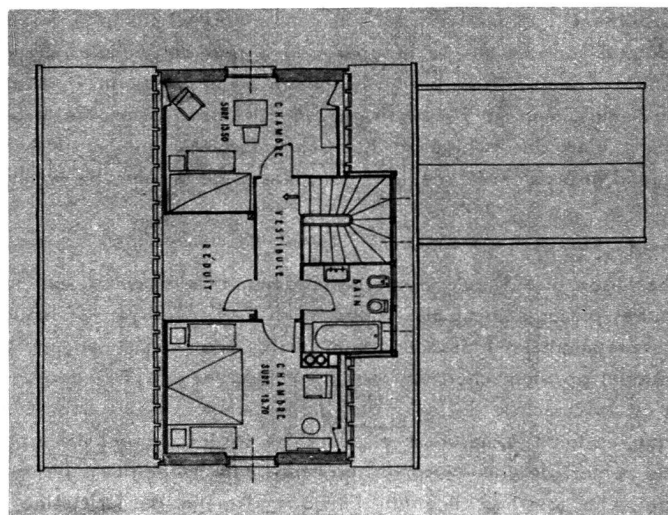
» Le jury a constaté aussi avec plaisir que de nombreux concurrents se sont efforcés à trouver une liaison heureuse par le moyen de terrasses ou de loggias entre les pièces

d'habitation et les jardins. Le concours a permis aussi de démontrer que, contrairement à la pratique usuelle dans le canton de Genève, il était possible de trouver des solutions extrêmement heureuses, permettant d'incorporer les garages et d'éviter ainsi la création de garages en sous-sol et de leurs fâcheuses rampes d'accès.

» Enfin, le jury a souligné l'intérêt qu'il y aurait à voir les constructeurs tenter, pour de petits bâtiments, de réunir toute la construction sur un seul étage; il regrette qu'il ne lui ait pas été présenté plus de solutions heureuses dans cet ordre d'idée et de n'avoir pu primer, dans chaque catégorie, qu'un seul projet s'inspirant d'une telle conception.»



Plan du rez-de-chaussée.



Plan du 1er étage (échelle 1 : 200).